



## Maryse Tremblay

### Associée

T 514.954.2648  
F 514.954.1905  
Montréal  
[MTremblay@blg.com](mailto:MTremblay@blg.com)

[Défense des droits devant les commissions des relations du travail](#)  
[Griefs et arbitrages](#)  
[Droits de la personne](#)  
[Harcèlement au travail](#)  
[Négociations collectives](#)  
[Régimes de retraite et avantages sociaux](#)  
[Différends en matière d'emploi](#)  
[SST et indemnisation des accidentés du travail](#)

La pratique de Maryse Tremblay consiste à représenter et conseiller ses clients sur des questions de droit du travail et de l'emploi, de droits de la personne et de droit relatif à la protection des renseignements personnels. Elle concentre sa pratique sur :

- les **relations du travail**
- l'arbitrage de **griefs**
- la **négociation collective**
- la gestion de personnel.

Elle possède une vaste expertise pour conseiller et représenter les employeurs de **compétence fédérale** .

Maryse représente des employeurs devant plusieurs tribunaux administratifs, tels que le Conseil canadien des relations industrielles, le Tribunal administratif du travail du Québec, les arbitres de griefs, les tribunaux de droits de la personne et, les arbitres et agents d'appel en vertu des Parties II et III du *Code canadien du travail*. En outre, elle plaide régulièrement devant les Cours fédérales du Canada et les tribunaux supérieurs du Québec et de l'Ontario.

Maryse assiste également les employeurs dans leurs représentations auprès des autorités gouvernementales en matière de réforme du droit du travail. Elle est actuellement membre du Comité de liaison des Cours fédérales en droit du travail, droits de la personne, accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Elle a été membre du Comité de consultation de la clientèle du Conseil canadien des relations industrielles de 2012 à 2015.

De 2007 à 2015, Maryse a occupé les postes de présidente, vice-présidente et secrétaire-trésorière de la section nationale de droit du travail et de l'emploi de l'Association du Barreau canadien. De 1999 à 2001, elle a été présidente de la section de droit du travail de la division Québec de l'Association du Barreau canadien et, de 1995 à 2000, elle a été membre du Comité exécutif de la section nationale de droit du travail et de l'emploi de cette association.

Maryse est membre fondatrice et a été administratrice de l'Association canadienne des avocats d'employeurs de 2003 à 2005.

Elle a également publié de nombreux articles et donné plusieurs conférences sur le droit du travail et de l'emploi.

## Expérience

- Conseil stratégique et représentation d'employeurs dans le contexte de dossiers complexes devant des arbitres, des commissions de relations du travail, des tribunaux de droits de la personne et les cours supérieures.
- Conseil stratégique et représentation d'employeurs dans le cadre de multiples procédures devant le Conseil canadien des relations industrielles et les Cours fédérales relativement à des accréditations, grèves illégales, des demandes de vente d'entreprise et d'employeur unique, des plaintes de pratique déloyale, des demandes d'ordonnance intérimaire, des demandes relatives au maintien d'activités pendant une grève, des différends relatifs à la juridiction du travail, des plaintes alléguant représailles et des changements de statut constitutionnel.
- Représentation d'employeurs en vertu de la Partie II du *Code canadien du travail* en matière de santé et sécurité au travail, incluant des appels concernant la structure et le fonctionnement des comités de santé et sécurité.
- Négociation collective et arbitrage de conventions collectives.
- Représentation d'employeurs en matière d'arbitrage de différends et arbitrage de sélection d'offre finale.
- Conseil stratégique et représentation dans le cadre de diverses plaintes de discrimination et harcèlement en milieu de travail ainsi que dans le contexte de cessation d'emploi et plaintes de congédiement injuste.
- Représentation d'employeurs dans le contexte de demandes de contrôle judiciaire.
- Conseil stratégique et représentation en matière de réorganisation corporative, réduction d'effectifs et licenciements collectifs.

## Perspectives et événements

- Auteure, « Le congédiement en droit québécois en matière de contrat individuel de travail », 3e éd., Cowansville, Québec : Editions Yvon Blais (1991) feuillets mobiles, mise à jour trois fois par année
- Coauteure, « Federal Labour Law and Practice », Carswell, 2013.

- Autrice, « Dispositions anti-briseurs de grève : le projet de loi C-58 va de l'avant! », article de BLG, novembre 2023
- Autrice, « Le gouvernement du Canada annonce la vaccination obligatoire de la fonction publique fédérale et de certains employeurs sous réglementation fédérale », article de BLG, août 2021
- Autrice, « Federal Employers: Prepare for a Wave of Change in Workplace Harassment Obligations », article de BLG, mai 2019
- Coauteure, "Bill C-86 : Federal Government Proposes Significant Changes to Minimum Labour Standards of Canada Labour Code", Canadian Corporate Counsel, Vol. 27, no. 8, décembre 2018.
- Autrice, « Bill C-86: Federal Government Proposes Significant Changes to Minimum Labour Standards of Canada Labour Code », article de BLG, novembre 2018
- Conférencière et auteure, « Federal Workplace Update », conférence de l'Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE), Calgary, septembre 2017.
- Conférencière, « Promouvoir les droits de la personne dans les milieux de travail », Conférence nationale sur les relations industrielles de 2017, Ottawa, septembre 2017.
- Autrice, « Le « lieu de travail » au sens de la partie II du Code canadien du travail vise aussi les tâches des employés accomplies dans des lieux de travail qui ne relèvent pas de son autorité », article de BLG, septembre 2017
- Autrice, « Conflit de travail à la Société de transport de l'Outaouais : absence de services essentiels et préavis de grève valide », article de BLG, mai 2017
- Autrice, « Wilson c. Énergie atomique du Canada ltée : les employeurs de compétence fédérale ne peuvent congédier sans motif un employé non syndiqué », article de BLG, juillet 2016
- Auteure, « Workplace Violence Under Federal Law: The Employer's Duty to Appoint a Competent Person to Investigate », Employment and Labour Law Reporter, (2016), 26 E.L.L.R., avril 2016.
- Autrice, « La Cour fédérale limite la définition du « lieu de travail », en vertu de la partie II du Code canadien du travail, aux lieux de travail contrôlés par l'employeur », article de BLG, mars 2016
- Autrice, « Le point sur l'affaire Joseph Wilson c. Énergie atomique du Canada limitée : la Cour suprême du Canada entendait l'appel le 19 janvier 2016 », article de BLG, février 2016
- Autrice, « Violence dans le lieu de travail en vertu du droit fédéral : l'obligation de l'employeur de nommer une personne compétente pour faire enquête », article de BLG, février 2016
- Autrice, « Supreme Court Of Canada Decision On The Right To Strike Could Have An Impact On The Education Sector », article de BLG, mars 2015
- Auteure, « Right to Strike Now Constitutionally Protected », American Bar Association International Labour and Employment Law Committee Newsletter, février/mars 2015.
- Conférencière, « Labour Relations: Repercussions from the Ruling in B.C. Health Services », 5e Congrès international du Conseil des tribunaux administratifs canadiens, mai 2010.
- Conférencière et auteure, « Fin d'emploi résultant d'un acte discriminatoire : Évaluation de la jurisprudence en matière de redressements dans le secteur fédéral », dans ABC des cessations d'emploi et des indemnités de départ, Éditions Yvon Blais, Barreau du Québec, avril 2010.
- Conférencière sur l'économie mondiale et les marchés du travail dans les Amériques (Global Economy and Labour Markets in the Americas), RIAL on Labour Migration, Organization of American States, février 2009.
- Conférencière et coauteure, « Human Rights Issues in Labour Law: Recent Developments on Substance Testing and Mandatory Retirement », conférence présentée à l'Association du Barreau canadien, Ottawa, novembre 2008.
- Conférencière et auteure, « Recent Developments at the Canada Industrial Relations Board », conférence présentée à l'Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE), St. Andrews by-the-Sea, septembre 2007.
- Conférencière, « Expedited Arbitration Process », à la conférence annuelle de l'Association des arbitres de l'Ontario, novembre 2006

- Conférencière, « Recent Developments in Quebec Labour and Employment Law », conférence présentée à l'Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE), Whistler, septembre 2006.

## À l'extérieur de BLG

### Activités professionnelles

- Membre, Barreau du Québec
- Membre, Association du Barreau canadien
- Membre, American Bar Association
- Membre, Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE)
- Représentante de la direction, délégation des employeurs canadiens à la rencontre du secteur de l'aviation civile de l'Organisation internationale du Travail à Genève, 2002
- Représentante, direction des avocats au comité consultatif du Conseil canadien des relations industrielles, mis sur pied en 2000 pour recommander l'apport de modifications aux règlements du Conseil

## Prix et marques de reconnaissance

- Fellow - The College of Labor and Employment Lawyers.
- Reconnue dans l'édition 2025 (et depuis 2020) de la publication *Best Lawyers in Canada* (Droit de l'emploi et du travail).
- Reconnue dans l'édition 2025 (et depuis 2021) de la publication *Chambers Canada – Canada's Leading Lawyers for Business* (Emploi et travail - Québec).
- Reconnue dans l'édition 2025 de *Canadian Legal Expert® Directory* (Relations de travail et emploi), dans l'édition 2022 de *Canadian Legal Expert® Directory* (Relations de travail et Droits de la personne), dans les éditions 2021 et 2020 en Relations de travail et dans les éditions 2015 à 2019 en Droits de la personne et Relations de travail.
- Reconnue par Lexology/WWL à titre de « Leading Practitioner in Labour, Employment and Benefits », 2024.
- Reconnue dans l'édition 2024 (et depuis 2021) de *Who's Who Legal Canada* (Travail, Emploi et Avantages sociaux).
- Reconnue dans les éditions 2022 et 2020 de la publication *Who's Who Legal: Thought Leaders* (Travail et Emploi).
- Reconnue dans l'édition 2019 (et depuis 2016) de la publication *Who's Who Legal* (Travail, Emploi et Avantages sociaux).
- Reconnue dans l'édition 2019 (et depuis 2016) de la publication *Who's Who Legal – Canada* (Travail, Emploi et Régimes de retraite).

## Admission au Barreau et formation

- Québec, 1992
- MBA, Université d'Ottawa, 1991
- LL.L (Médaille d'argent), Université d'Ottawa, 1991, (Magna Cum Laude)
- B.A. (Musique), Université d'Ottawa, 1987

---

## **BLG | Vos avocats au Canada**

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](https://www.blg.com)

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.